

Règlement de jeu-concours Calendrier de l'Avent Faber-Castell 2022

I. Champ d'application

A.W. Faber-Castell SARL – Carnot Plaza, 14, avenue Carnot, 91300 MASSY, Directeur général : Stephan Rosen, Immatriculée au RCS : Evry B 354 083 677, organise une campagne « Calendrier de l'Avent 2022 » via son site internet <https://www.faber-castell.fr/> et sur ses réseaux sociaux Instagram (<https://www.instagram.com/fabercastellfrance/>) et Facebook (<https://www.facebook.com/fabercastellfrance/>). Chaque publication du mois de décembre 2022 portera sur des tutoriels, des contenus promotionnels et des jeux concours, pour lesquels les conditions suivantes s'appliquent.

Les jeux concours sont gratuits et sans obligation d'achat.

Les modalités de participation au Calendrier de l'Avent Faber-Castell 2022 et de désignation du gagnant sont décrites dans le présent règlement de jeu (« règlement-calendrier-avent_2022_FCFR »).

La participation au Calendrier de l'Avent Faber-Castell 2022 implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

II. Commandes via notre Calendrier de l'Avent en ligne

Si des produits personnalisés sont proposés à la vente dans le cadre du Calendrier de l'Avent, le texte souhaité et le numéro de commande doivent être indiqués lors de la commande. Il n'est pas permis de transmettre des textes qui contiennent un contenu criminel, illégal ou immoral. Faber-Castell se réserve le droit de soumettre le contenu de ces textes à un examen spécial et de rejeter la commande si nécessaire. Ces offres ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles. Pour le reste, les CGV de notre boutique en ligne s'applique.

III. Concours dans le cadre du Calendrier de l'Avent 2022

1. Participation à des jeux-concours dans le cadre Calendrier de l'Avent Faber-Castell 2022 et indication des données

En ce qui concerne les jeux-concours, les conditions de participation suivantes s'appliquent pour leur participation. Dans certaines « cases » (jours) du calendrier, des lots sont proposés. Pour qu'une participation soit comptabilisée, les participants doivent écrire un commentaire sous ce post. L'ensemble des commentaires donnera lieu à un tirage au sort.

2. Éligibilité

- 2.1. Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans peut participer.
- 2.2. Les employés des groupes Faber-Castell ne sont pas autorisés à participer.
- 2.3. Chaque participant ne peut participer au jeu-concours qu'en son nom propre et une seule fois.
- 2.4. La participation est uniquement possible via nos réseaux sociaux Facebook & Instagram.

- Page Facebook : <https://www.facebook.com/fabercastellfrance>
- Page Instagram : <https://www.instagram.com/fabercastellfrance>

- 2.5. Le Calendrier de l'Avent se déroule exclusivement pendant la période du 01.12.2022 au 24.12.2022. Il est impossible de participer après le 24.12.2022.

2.6. A.W. Faber-Castell SARL se réserve le droit d'exclure des participants au jeu-concours en cas de violation des conditions de participation. Il en va de même si les participants usent de manipulations ou d'autres moyens malhonnêtes.

2.7. Les participants peuvent être tenus de prouver leur éligibilité à participer au concours. Si les participants, dans les délais fixés par A.W. Faber-Castell SARL ne respectent pas le délai fixé à cet effet, A.W. Faber-Castell SARL se réserve le droit d'exclure les participants de la participation.

2.8. Les participants au Calendrier de l'Avent Faber-Castell 2022 ont pris connaissance des modalités de traitement de leurs données personnelles conformément au document « Politique de confidentialité » accessible sur le site www.faber-castell.fr.

3. Mise en œuvre et gains

Dans le cadre de la Campagne de l'Avent Faber-Castell 2021, le montant total des lots est évalué à 977.40€.

3.1. Dans la période spécifiée, A.W. Faber-Castell SARL tirera au sort les prix suivants parmi les participants :

- a) 1 coffret Grip Edition Berry et un coffret Grip Edition Mistletoe d'une valeur de 35€ chacun et deux carnets de notes A5 d'une valeur de 18€ chacun (soit 106€ au total)
- b) 1 pochette de 12 Goldfaber Aqua Double Pointe d'une valeur de 36€ et 3 pochettes personnalisables Impression originale d'une valeur de 5.90€ chacune (soit 53.70€ au total)
- c) 3 cartes cadeaux d'une valeur de 30€ utilisables chez les magasins Rougier&Plé, soit une valeur totale de 90€.
- d) 2 palettes de 24 godets d'aquarelle d'une valeur de 29.50€ chacune et 2 livres « Noël à l'aquarelle » des éditions de Saxe, d'une valeur de 19.90€ chacun (soit 98.80€ au total).
- e) 2 boîtes métal de 24 crayons Black Edition d'une valeur de 16€ chacune, 2 blocs de papier noir CarbON Clairefontaine A4 de 5.95€ chacun, 1 atelier en zoom de Savoir/Dessiner d'une valeur de 160€ (soit 203.90€ au total)
- f) 1 chèque cadeau Dalbe d'une valeur de 50€
- g) 1 Set Pitt Graphite Matt & Castell 9000 d'une valeur de 35€ et 1 tirage d'une œuvre d'Amandine Comte d'une valeur de 90€ (avec frais de port – 75€ prix du tirage) (soit 125€ au total)
- h) 2 bons d'achat valable pour des cours en ligne d'Artesane, d'une valeur de 50€ chacun (soit 100€ au total)
- i) 1 étui de 30 feutres aquarellables Albrecht Dürer d'une valeur de 150€

3.3. Les gagnants sont définis par les employés du groupe Faber-Castell par tirage au sort.

A l'issue de la période de jeu, un tirage au sort sera effectué par A.W. Faber-Castell SARL pour déterminer les gagnants parmi les participants ayant commenté les publications dites de « jeu concours » et dont la participation aura été validée par A.W. Faber-Castell SARL. Un seul lot sera octroyé par gagnant.

3.4. Les gagnants seront informés via les plateformes Instagram et Facebook, en commentaires ou en story Instagram. Ils devront ensuite écrire un message privé A.W. Faber-Castell SARL (comptes Faber-Castell France & @fabercastellfrance) puis indiquer leurs coordonnées par mail à l'adresse suivante qui leur sera communiquée par message privé : marketingfr@faber-castell.com. Les coordonnées ne peuvent pas être modifiées après la confirmation d'envoi de Faber-Castell France. En cas de non-distribution, A.W. Faber-Castell

SARL n'est pas tenue de faire des recherches supplémentaires - dans ce cas, il n'y a pas de droit au prix.

A.W. Faber-Castell SARL informera les gagnants de leur gain dans les 7 jours suivants le tirage au sort. Les gagnants devront alors confirmer, sous 10 jours, en message privé sur Instagram ou Facebook (@fabercastellfrance) qu'ils acceptent leur lot en communiquant leur numéro de téléphone et leur adresse postale afin que A.W. Faber-Castell SARL puisse organiser la livraison de leur gain par voie postale à leur domicile.

A défaut de confirmation reçue de la part des gagnants, accompagnée de leurs coordonnées dans les conditions susvisées ou en cas de renonciation expresse d'un gagnant à son lot dans lesdites conditions, le lot sera réattribué à un « gagnant suppléant » tiré au sort parmi les participants dont la participation a été validée par A.W. Faber-Castell SARL.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas au gagnant d'obtenir sa dotation. De manière générale, les participations au jeu seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au Règlement.

Les lots seront expédiés aux gagnants par voie postale simple à l'adresse postale que ceux-ci auront indiquée à A.W. Faber-Castell SARL, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception par A.W. Faber-Castell SARL de l'adresse postale du gagnant.

Tout lot non délivré et retourné à A.W. Faber-Castell SARL en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par un gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis à A.W. Faber-Castell SARL, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée de ce fait. De même, tout lot non réclamé à La Poste sera considéré comme et demeurera acquis à A.W. Faber-Castell SARL. De manière générale, A.W. Faber-Castell SARL ne saurait être tenue responsable de toute avarie, vol ou perte intervenus à l'occasion de l'expédition et de la livraison d'un lot. Par ailleurs, A.W. Faber-Castell SARL décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance d'un lot.

3.5. Le gain est en principe constitué exclusivement du gain indiqué par A.W. Faber-Castell SARL. Dans le cas peu probable où le prix ne serait pas disponible, A.W. Faber-Castell SARL se réserve le droit de le remplacer par un prix équivalent à sa propre discrétion.

3.6. Si pour une raison quelconque, dont A.W. Faber-Castell SARL n'est pas responsable, il n'est pas possible de réaliser le Calendrier l'Avent comme prévu, notamment en raison d'une défaillance de la plateforme en ligne destinée à la promotion, de virus informatiques, d'erreurs, de manipulations, d'interventions non autorisées, de fraude, de défaillance technique, de corruption, de piratages, de transmission défectueuse ou d'autres causes qui perturbent ou compromettent la sécurité, l'équité, l'intégrité ou l'exécution appropriée de la campagne, A.W. Faber-Castell SARL se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre la campagne. A.W. Faber-Castell SARL ne garantit pas un accès sans problème à la campagne. A.W. Faber-Castell SARL décline toute responsabilité pour les pertes de données, en particulier celles qui se sont produites lors de la transmission des données, les défauts techniques, ainsi que les envois perdus, endommagés ou retardés qui sont dus à des problèmes de réseau, de matériel ou de logiciel.

La responsabilité de A.W. Faber-Castell SARL au titre des gains offerts à la suite du tirage au sort est expressément limitée à la description de ces gains au sein du Règlement, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que A.W. Faber-Castell SARL ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au compte Faber-Castell et la participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de A.W. Faber-Castell SARL ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

A.W. Faber-Castell SARL se réserve la faculté d'exclure un participant du jeu en cas de non-respect de sa part de l'une quelconque des dispositions du Règlement ou de manquement aux lois et règlements en vigueur.

3.7. A.W. Faber-Castell SARL n'assume aucune responsabilité pour les dommages subis par un participant ou des tiers à la suite de l'acceptation et/ou à l'utilisation du prix, indépendamment de toute responsabilité pour intention ou négligence grave.

3.8. Un paiement en espèces de la valeur du prix et un échange de l'objet constituant le prix sont exclus.

3.9. Le prix n'est pas transférable.

3.10. Toute demande de garantie des gagnants est exclue.

A.W. Faber-Castell SARL ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

A.W. Faber-Castell SARL ne pourrait être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactaient le bon déroulement du Jeu ou le tirage au sort. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelque dotation que ce soit.

IV. Dispositions finales

1.1. Le droit français s'applique exclusivement à la mise en œuvre du Calendrier de l'Avent 2022 de Faber-Castell France et à toutes les revendications qui en découlent. Pour tout litige entre le(s) participant(s) et A.W. Faber-Castell SARL, les règles de compétence légale s'appliqueront. Le jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

1.2. Si l'une des dispositions ci-dessus des présentes conditions de participation devait être invalidée, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions.